

DISTRIBUTION CASINO FRANCE
S.A.S Au capital de 106 801 329,00 `
SIEGE SOCIAL : 1 COURS ANTOINE GUICHARD CS 50306
42008 ST ETIENNE CEDEX 1
FR87428268023 RCS ST ETIENNE B 428 268 023
TELEPHONE : 04 77 45 31 31
TELECOPIE : 04 77 45 38 38

LIVRAISON :
LUZECH - BERGERIE SUD SPAR
LA BERGERIE SUD
46140 LUZECH



SARL M SAB
SPAR
53 LIEU DIT LA BERGERIE
46140 LUZECH

DR OUEST
Votre contact: Florence ENJALBERT
Tél : 05 81 28 82 62

Par le seul fait de la commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et les accepte.
En conséquence, celles-ci s'appliquent de plein droit à l'exclusion expresse notamment de toutes conditions générales d'achat figurant sur ses bons de commandes ou sur tout autre document émanant de lui ou usage de la profession

FACTURE

Feuillet 1/4

N° FACTURE 1101424172 DATE FACTURE : 08.02.2025 CLIENT : TL835 / S453078001

Code article	Désignation	Quantité	UQ	P.U HT	PU vente conseillé HT	P.U vente conseillé TTC	Taux Marque	TVA	Montant net HT
Livraison du 08.02.2025 - B.L. N° 0028 - MONTBARTIER FRAIS PS REG ENTREPOT CASINO									
1152197	BOUD.OIGN.ANCIE.2X125G SECABLE	6.00	PC	3.05	3.93	4.15	22.39%	5.5	18.30
4815585	CERVELAS VF 300G CO GS	6.00	PC	1.85	2.75	2.90	32.73%	5.5	11.10
Total famille 517 : SAUCISSERIE							26.65%		29.40
2982815	SAUM FUM NORV ASC 4T 140G CO	1.00	PC	4.82	7.00	7.39	31.14%	5.5	4.82
8969225	TRUITE FUMEE 4TR 120G CO	1.00	PC	3.66	4.73	4.99	22.62%	5.5	3.66
2980305	FLET HAREN.HUIL.AROMA.125GCO	4.00	PC	0.85	1.04	1.10	18.27%	5.5	3.40
Total famille 537 : TRAITEUR DE LA MER							25.24%		11.88
3331525	ROTI PORC CUIT 4T 140G	8.00	PC	1.39	2.46	2.59	43.50%	5.5	11.12
2415665	4 TR. JAMBON SIMPLE BON 160G	6.00	PC	2.16	2.83	2.99	23.67%	5.5	12.96
8945467	JB SUP PARIS 6T VPF 240G CO PS	10.00	PC	2.21	2.51	2.65	11.95%	5.5	22.10
Total famille 594 : CHARCUTERIE CUITE LS							25.23%		46.18
3550407	DES DE JAMBON 2X75G CASINO PS	8.00	PC	1.41	1.89	1.99	25.40%	5.5	11.28
1135751	LARDONS ALLUM.FUME2X100G CO PS	10.00	PC	1.65	2.37	2.50	30.38%	5.5	16.50
Total famille 595 : AIDE CULINAIRE CHARCUTERIE LS							28.44%		27.78
3537977	PAVE AU POIVRE 10T CO 120G	3.00	PC	1.80	2.65	2.80	32.08%	5.5	5.40
5747565	JB ITALIEN 6TR LP NEXT	16.00	PC	1.80	2.58	2.72	30.23%	5.5	28.80
3548867	ROSETTE 15 TR 150G CO PS	3.00	PC	1.98	3.32	3.50	40.36%	5.5	5.94
Total famille 596 : SALAISON & CHARCUT.TRANCHE LS							32.18%		40.14
2418565	TENDRE CROC CLASSIQ 200G	6.00	PC	2.70	3.72	3.92	27.42%	5.5	16.20
Total famille 598 : TARTES SALEES LS							27.42%		16.20
6557107	RAVIOLI BOEUF 300G CASINO PS	4.00	PC	1.49	2.09	2.20	28.71%	5.5	5.96
6559827	TAGLIATELLE 350G CO PS	4.00	PC	1.15	1.71	1.80	32.75%	5.5	4.60
Total famille 613 : PATES FRAICHES/QUENELLES LS							30.53%		10.56
5746477	MACEDOINE LEGUMES 300G CO	6.00	PC	1.75	2.41	2.54	27.39%	5.5	10.50
Total famille 614 : SALADES FRAICHES LS							27.39%		10.50
3677665	TARTE EN OR BRISEE 230G	10.00	PC	0.99	1.51	1.59	34.44%	5.5	9.90
Total famille 627 : PATES MENAGERES							34.44%		9.90
2773485	BLANC POULET 2T VF 80G CO	6.00	PC	0.74	1.23	1.30	39.84%	5.5	4.44
4739987	BLC PLET TRN BRCH 4TR 120G	6.00	PC	1.64	2.23	2.35	26.46%	5.5	9.84
Total famille 649 : CHARCUTERIE DE VOLAILLE							31.21%		14.28
7559341	CAROTTE VRAC 6KG C1 FR PM Pays d'origine: FR	12.00	KG	0.70	0.94	0.99	25.53%	5.5	8.40
7564501	PDT CONSO 15K 35/55 C1 FR Pays d'origine: FR	15.00	KG	1.04	1.70	1.79	38.82%	5.5	15.60
1821907	SAL BATAVIA BL X6 C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	PC	0.98	1.51	1.59	35.10%	5.5	5.88
1821917	SAL F CHENE BLONDE X6 C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	PC	0.81	1.09	1.15	25.69%	5.5	4.86
1020557	PDT 1KG AMANDINE SP 28/42 C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	PC	1.97	3.31	3.49	40.48%	5.5	11.82
1942055	TOM RONDE GRAP 5KG C1 ES/MA Pays d'origine: MA	5.00	KG	2.02	3.78	3.99	46.56%	5.5	10.10
8530355	TOM CERISE ALL 250G 0,99 C1 MA/ES Pays d'origine: MA	16.00	PC	0.80	0.94	0.99	14.89%	5.5	12.80

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101424172 DATE FACTURE : 08.02.2025

Feuillet 2/4

2951865	CELERI BRANCHE 3KG C1 FR Pays d'origine: FR	3.00	KG	1.69	3.02	3.19	44.04%	5.5	5.07
7798325	CHAMP BLANC BQ 200G 0,99¤ C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	PC	0.76	0.94	0.99	19.15%	5.5	4.56
2325901	ENDIVE S5F X12 C1 FR Pays d'origine: FR	12.00	PC	1.97	3.31	3.49	40.48%	5.5	23.64
2421385	SAL MACHE 125G 0,99¤ C1 FR Pays d'origine: FR	10.00	PC	0.83	0.94	0.99	11.70%	5.5	8.30
Total famille 500 : LEGUMES							34.69%	111.03	
4919561	BANANE ANTILLES PAYS VC PP 18K5 C1 Pays d'origine: FR	37.00	KG	1.03	1.89	1.99	45.50%	5.5	38.11
Total famille 504 : FRUITS							45.50%	38.11	
2155585	HOUMOUS INTENSE 175G SUD&SOL Pays d'origine: FR	8.00	PC	2.01	2.93	3.09	31.40%	5.5	16.08
Total famille 506 : FRUITS LEGUMES 4EME/5EME GAMM							31.40%	16.08	
9006675	ROTI DINDE CUIT 450G	1.00	PC	3.10	5.12	5.40	39.45%	5.5	3.10
Total famille 192 : VOLAILLES CUITE/ELABOREE LS							39.45%	3.10	
9012165	BOEUF PAVE CASINO 140G X2 ENV	0.25	KG	22.00	29.99	31.64	26.64%	5.5	5.50
9012145	BOEUF BIFTECK CASINO 140G X2 ENV	0.30	KG	19.50	26.86	28.33	27.40%	5.5	5.85
9012185	BOEUF ENTRECOTE CASINO 190G X2 ENV	0.41	KG	23.93	31.88	33.63	24.94%	5.5	9.81
9012195	BOEUF FAUX-FILET CASINO 180G X2 ENV	0.40	KG	22.80	31.23	32.95	26.99%	5.5	9.12
9013065	SAUCISSES FUMÉES 90 G X 4	1.00	PC	2.06	3.41	3.60	39.59%	5.5	2.06
9012515	STEAK HACHE CASINO 15% 2X130G	1.00	PC	4.37	5.92	6.25	26.18%	5.5	4.37
9012995	JARRET DEMI-SEL 900G ENV	0.75	KG	6.64	10.38	10.95	36.03%	5.5	4.98
9013325	TRIPES A LA TOMATE 500G	1.00	PC	4.90	6.73	7.10	27.19%	5.5	4.90
Total famille 576 : PRODUITS ELABORES LIBRE SERVIC							28.28%	46.59	
6115535	MATINE OEUFs X4 BIO GROS	12.00	PC	1.85	2.51	2.65	26.29%	5.5	22.20
8155781	OEUF X12 PPA MOYEN CO ODNV	8.00	PC	2.65	3.69	3.89	28.18%	5.5	21.20
Total famille 529 : OEUFs							27.23%	43.40	
0386910	MOUSS.LIEG.SAV.VAN.4X80G CO	6.00	PC	0.90	1.04	1.10	13.46%	5.5	5.40
1348607	AM CREM.OEUF SAV.VAN.4X100G CO	4.00	PC	1.39	1.89	1.99	26.46%	5.5	5.56
8566037	LL PPC CARAMEL 4X100G	8.00	PC	2.12	3.02	3.19	29.80%	5.5	16.96
8192927	LL SECRET MOUSSE CHOCOL.LAIT 4X5	4.00	PC	1.83	2.69	2.84	31.97%	5.5	7.32
6646671	PETIT POT SAV VANILLE 4X100G CO	4.00	PC	1.69	2.46	2.59	31.30%	5.5	6.76
8191237	LL CREME BRULEE 4X100G	4.00	PC	2.90	4.12	4.35	29.61%	5.5	11.60
5838285	PANNA COTTA FRT RGES 4X90G CO	6.00	PC	1.92	2.58	2.72	25.58%	5.5	11.52
0208657	LL PT CLAFOUTIS ABRIC.4X85G	3.00	PC	2.74	3.70	3.90	25.95%	5.5	8.22
Total famille 531 : DESSERTS ULTRA-FRAIS							27.83%	73.34	
9837107	CRM.FRCH.EPAIS.30% 20CL CO	12.00	PC	0.85	1.04	1.10	18.27%	5.5	10.20
Total famille 532 : CREMES ET SAUCES FRAICHES							18.27%	10.20	
8442341	AM FR BLC VELOUT 2.8% 1KG CO	5.00	PC	1.72	2.74	2.89	37.23%	5.5	8.60
1095087	YAOURT NATURE 12X125G CO	3.00	PC	1.68	2.08	2.19	19.23%	5.5	5.04
8082501	PETIT YOPLAIT 3,8% NATURE 6X60G	8.00	PC	1.45	2.09	2.20	30.62%	5.5	11.60
Total famille 533 : YAOURT FROMAGE ULTRA FRAIS							31.15%	25.24	
6435307	CAMBERT LE RUSTIQUE CLUB 250G	6.00	PC	2.01	2.73	2.88	26.37%	5.5	12.06
5989977	CAMEMBERT CDL LIKE 250G PCB 6	6.00	PC	1.77	2.23	2.35	20.63%	5.5	10.62
3045327	CAMEMBERT PDT 250G PS	6.00	PC	1.71	2.23	2.35	23.32%	5.5	10.26
8985085	ST FELICIEN 29% 180G CO CVI	6.00	PC	2.70	4.22	4.45	36.02%	5.5	16.20
1795281	CAM LAIT CRU 22%MG 250G CODL	6.00	PC	3.03	4.03	4.25	24.81%	5.5	18.18
8838265	CAMEMBERT 20% MG 250G LP	12.00	PC	1.45	1.79	1.89	18.99%	5.5	17.40
4028167	CAPRICE DES DIEUX 200G PS	6.00	PC	2.68	3.65	3.85	26.58%	5.5	16.08
Total famille 535 : FROMAGES A PATE MOLLE							25.89%	100.80	
2608867	BAQUETTES VIENNOISESX4 340G	7.00	PC	1.73	2.46	2.60	29.67%	5.5	12.11
3181347	PAIN MIE NAT EXT.MO.280G CO	6.00	PC	0.60	0.94	0.99	36.17%	5.5	3.60
Total famille 541 : PAINS INDUSTRIELS							31.28%	15.71	
1002740	AM BRIOCHE TRANCHEE CO 500G	7.00	PC	1.53	2.74	2.89	44.16%	5.5	10.71
8410057	TRESSEE NATURE 500G SS ADD	6.00	PC	3.12	4.46	4.70	30.04%	5.5	18.72
7014821	CROISSANT X10 400G CO	6.00	PC	2.03	3.22	3.40	36.96%	5.5	12.18
8824001	AM PAIN AU LAIT X10 350G CO	11.00	PC	1.10	1.66	1.75	33.73%	5.5	12.10
2029817	BRIOCHE TRESSEE PEP.CHOCO 630G	5.00	PC	3.27	5.18	5.46	36.87%	5.5	16.35
Total famille 542 : VIENNOISERIE INDUSTRIELLE							35.97%	70.06	
6018550	BEURRE MOULE EF DX 82% 250G CO	12.00	PC	2.52	3.35	3.53	24.78%	5.5	30.24
5743765	BEURRE PLAQ.TRADI DX 82% 250G CO	20.00	PC	1.96	2.73	2.88	28.21%	5.5	39.20
Total famille 562 : BEURRES							26.75%	69.44	
5199027	ANDROS POMME POIRE 4X100G	12.00	PC	1.29	1.75	1.85	26.29%	5.5	15.48
3372237	ANDROS DELICE MORCEAUX PECHE 4X100G	10.00	PC	1.79	2.69	2.84	33.46%	5.5	17.90
Total famille 628 : COMPOTES FRAICHES							30.31%	33.38	
2260870	AM EMM.RAPE CO 29% 200G PS	12.00	PC	1.55	1.89	1.99	17.99%	5.5	18.60
6746171	COMTE RAPE 34% 140G CO PS	12.00	PC	1.74	3.27	3.45	46.79%	5.5	20.88
4075465	EMMENTAL RAPE CO 500G	18.00	PC	3.80	4.64	4.89	18.10%	5.5	68.40
Total famille 798 : FROMAGES A PATE PRESSEE							25.83%	107.88	
2444815	ROQUEFORT CAV SAV 31%MG 150G	14.00	PC	2.99	3.72	3.92	19.62%	5.5	41.86
5741441	RACLET.TR.BARQU.26%MG 400G CO PS	6.00	PC	3.39	4.27	4.50	20.61%	5.5	20.34
Total famille 893 : FROMAGES DE SAISON							19.95%	62.20	
5020195	BABYBEL MINI 23%MG X6 132G	12.00	PC	2.17	2.99	3.15	27.42%	5.5	26.04

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101424172 DATE FACTURE : 08.02.2025



Feuillet 3/4

Total famille 894 : FROMAGES ENFANT ET GRIGNOTAGE							27.42%	26.04	
9012915	FOIE DE BOEUF 2X140G ENV	0.25	KG	6.32	10.46	11.04	39.58%	5.5	1.58
9013025	PORC ROTI FILET 600 G	1.00	PC	6.08	9.56	10.09	36.40%	5.5	6.08
Total famille 630 : BOUCHERIE UVCI							37.08%	7.66	
2874667	PATE CAMPAGNE 5 BAIES 1TR 180G	4.00	PC	2.01	2.84	3.00	29.23%	5.5	8.04
Total famille 629 : CHARCUTERIE UVCI							29.23%	8.04	

Livraison du 08.02.2025 - B.L. N° 0028 - MONTBARTIER FRAIS PS REG ENTREPOT CASINO							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
CHARCUTERIE TRAITEUR	5,50 %	216.82	11.93	303.43	320.14	28.54%	86.61
FRUITS ET LEGUMES	5,50 %	165.22	9.09	263.06	277.54	37.19%	97.84
VOLAILLES	5,50 %	49.69	2.72	70.08	73.94	29.10%	20.39
PRODUITS FRAIS LACTES	5,50 %	637.69	35.08	880.12	928.48	27.55%	242.43
BOUCHERIE	5,50 %	7.66	0.42	12.18	12.85	37.11%	4.52
GOURMET	5,50 %	8.04	0.44	11.37	12.00	29.29%	3.33
TOTAUX		1085.12	59.68	1540.24	1624.95	29.55%	455.12

VENTILATION EN EUROS							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
CHARCUTERIE TRAITEUR	5.50%	216.82	11.93	303.43	320.14	28.54%	86.61
FRUITS ET LEGUMES	5.50%	165.22	9.09	263.06	277.54	37.19%	97.84
VOLAILLES	5.50%	49.69	2.72	70.08	73.94	29.10%	20.39
PRODUITS FRAIS LACTES	5.50%	637.69	35.08	880.12	928.48	27.55%	242.43
BOUCHERIE	5.50%	7.66	0.42	12.18	12.85	37.11%	4.52
GOURMET	5.50%	8.04	0.44	11.37	12.00	29.29%	3.33
COUT INT CHARCUTERIE TRAITEUR	20.00%	2.17	0.43				
COUT INT FRUITS ET LEGUMES	20.00%	1.66	0.33				
COUT INT VOLAILLES	20.00%	0.50	0.10				
COUT INT PRODUITS FRAIS LACTES	20.00%	6.37	1.27				
COUT INT BOUCHERIE	20.00%	0.08	0.02				
COUT INT GOURMET	20.00%	0.08	0.02				
TOTAUX EN EUROS		1095.98	61.85	1540.24	1624.95	29.55%	455.12

RECAPITULATIF GENERAL	
	Net à payer en Euro
TOTAL FACTURE HT	1095.98
TOTAL FACTURE TVA	61.85
TOTAL FACTURE TTC	1157.83

Les produits alimentaires identifiés " BIO " sont issus de l'agriculture biologique et certifiés par Bureau Veritas Certification (FR-BIO-10).
Les produits cosmétiques identifiés " BIO " sont certifiés par Ecocert Greenlife

En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit :
- d'appliquer de plein droit à toutes les sommes dues dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, après une mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant huit jours, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal,
- d'exiger le paiement de tous frais consécutifs au non règlement à l'échéance,
- d'exiger une indemnité forfaitaire de 40 ` par facture payée en retard pour frais de recouvrement.

La clause de réserve de propriété grevant les marchandises livrées est détaillée au verso de cette facture dans les conditions générales " clause de réserve de propriété ".

Client : TL835 / S453078001
Date échéance : 28.02.2025
N° FACTURE : 1101424172
Mt Total TTC EURO : 1157.83

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

FACTURE

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB

Feuillet 4/4

N° FACTURE 1101424172 DATE FACTURE : 08.02.2025

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DISPOSITIONS GENERALES Les présentes conditions générales de vente régissent nos livraisons. Toute commande adressée à notre Société ou toute acceptation d'offre émanant de notre Société emporte par conséquent adhésion sans réserve aux présentes conditions générales. Ces dernières s'appliquent donc pleinement, sauf stipulation contraire convenue expressément entre notre Société et le client.

Cette facture tient lieu de bordereau de livraison si elle concerne des marchandises et emballages.

COMMANDES - LIVRAISONS - TRANSPORTS Toute commande passée est ferme et définitive pour le client dès sa réception par notre Société. Aucune commande ne peut dès lors être modifiée ou annulée sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. La livraison est effectuée au lieu indiqué par le client. Les délais de livraison prévus lors des commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards raisonnables ne peuvent donner lieu à un quelconque droit d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Le nombre et l'état des marchandises doivent être impérativement vérifiés au moment de la livraison. Le client doit faire constater par écrit contradictoire sur la lettre de voiture au transporteur les éventuelles avaries ou manquants par des réserves claires, précises et complètes. Le client devra confirmer sa réclamation par écrit, complété de toutes pièces justificatives, au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 jours suivant la réception conformément à l'Article L 133-3 du code de commerce. Une copie de cette réclamation devra être adressée à l'entrepôt livreur ou à l'établissement vendeur. Notre Société n'acceptera aucune réclamation ou retour, notamment pour non-conformité à la commande, défauts apparents ou manquants, qui n'auraient pas été signalés selon la procédure décrite ci-dessus. Sauf si la responsabilité exclusive de notre Société est incontestablement établie ou si elle est expressément reconnue par notre société, les frais et risques de retour seront à la charge du client. Par ailleurs, si la responsabilité de notre Société devait être retenue, elle ne pourra en aucun cas aller au-delà du prix d'achat de la marchandise payée par le client. La marchandise sera aux charges, risques et périls du client à compter de la livraison ou de son enlèvement par le client. En conséquence, le client souscrita tous contrats d'assurances utiles garantissant les risques de perte, destruction ou vol des marchandises à compter de ce moment-là.

CONDITIONS DE PAIEMENT Il est rappelé que les relations commerciales entre notre Société et le client sont basées sur une relation d'achat/vente.

1. Délais de paiement : Toutes nos marchandises sont payables à la date indiquée sur la facture, au siège social de notre Société. En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. Toute suspension, déduction ou compensation opérée unilatéralement par le client sera traitée comme un défaut de paiement et entraînera toutes les conséquences d'un retard de paiement.

En cas de retard de paiement, de l'une quelconque des échéances, notre Société se réserve le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client, de :

- exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes dues, celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue ; s'en suivra le paiement comptant, c'est-à-dire soit à la livraison soit préalablement à la livraison, de toute marchandise commandée;
- Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.
- réduire, suspendre ou annuler les livraisons des commandes en cours, sur information préalable du client ;
- appliquer, sans mise en demeure préalable, à toutes les sommes dues, dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal;
- exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, pour chaque facture payée en retard, et le paiement de tous frais complémentaires justifiés, consécutifs au non règlement à l'échéance, sans préjudice de la réparation de tout dommage subi.

2. Modalités de paiement : Le moyen de règlement pour tout paiement accordé à terme consiste normalement en une lettre de change émise par nos systèmes informatiques et pré-domiciliée à partir des références bancaires que le client nous aura fournies ou par prélèvement automatique ou selon les conditions convenues entre notre Société et le client. Le client s'engage à nous communiquer tous les changements à survenir dans sa domiciliation bancaire. A défaut, le client sera débité des frais occasionnés par le retour d'effets impayés pour changement de domiciliation.

COMPENSATION Nous nous réservons la faculté de procéder à un règlement par compensation, de plein droit, et sans formalités, de toutes les sommes que notre Société pourrait devoir, avec les dettes du client à notre égard, que les conditions de la compensation légale soient ou non constituées. Sans préjudice de la règle de la compensation, le client nous donne pouvoir irrévocable de déléguer, à tout moment sans autre formalité que le solde des comptes, la créance dont nous disposons à son égard, à toute filiale ou société ou à toute société apparentée, du Groupe CASINO, qui serait débitrice à son égard.

PRIX Nos prix s'entendent nets et H.T. et sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la livraison, même pour les commandes enregistrées antérieurement à la date d'application du tarif.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE De convention expresse et par dérogation aux dispositions de l'article 1583 du Code Civil, il est convenu avec le client que le transfert de la propriété des marchandises livrées est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à ces livraisons vaut acceptation de la présente clause. Le paiement du prix s'entend de l'encaissement effectif. Ne constitue pas des paiements la remise des traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer. Ainsi, à défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, notre Société se réserve expressément la faculté de considérer la vente résolue et de revendiquer lesdites marchandises après mise en demeure par lettre recommandée ou sommation d'huissier demeurée sans effet dans les vingt-quatre heures de leur présentation.

Les marchandises restant la propriété de notre Société jusqu'au paiement intégral du prix, il est interdit au client d'en disposer, notamment de les donner en gage, les échanger, les transférer en propriété à titre de garantie. Toutefois, à titre de simple tolérance et pour les seuls besoins de son activité, notre Société autorise le client à revendre les marchandises. Le client s'engage en conséquence à informer ses clients, revendeurs professionnels, de l'existence de la clause de réserve de propriété pesant sur les marchandises et du droit que se réserve notre Société de revendiquer, entre leurs mains, soit la marchandise litigieuse, soit le prix. Le client s'oblige également, en contrepartie, à réaliser non seulement en fin d'exercice mais d'une manière permanente, par tous moyens à sa convenance, l'identification des marchandises en réserve de propriété. Le client devra faire figurer à l'actif de son bilan les marchandises faisant l'objet de la réserve de propriété. Les marchandises en instance de vente sont présumées impayées à concurrence de la créance de notre Société selon la règle " premier entré, premier sorti "(FIFO). Autrement dit, tout paiement par le client sera affecté aux marchandises les plus anciennes et ce seront les marchandises objet de la dernière livraison qui seront toujours considérées comme assorties de la réserve de propriété.

Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, le client en deviendra responsable, ainsi qu'il est dit ci-dessus, la livraison entraînant le transfert des risques. Le client s'engage en conséquence à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation desdites marchandises.

Le client avertit immédiatement notre Société par tout moyen assurant une communication parfaite de tout fait de nature à compromettre son droit de propriété, notamment de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, de saisies ou de toute autre mesure conservatoire. En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, le client participera activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont notre Société revendique la propriété ou le paiement et à l'assister efficacement dans la procédure de revendication introduite auprès des autorités compétentes. En cas de saisie ou de toute autre mesure conservatoire sur les marchandises livrés par notre Société, le client élèvera toutes protestations à l'égard du tiers et prendra toutes mesures conservatoires et d'exécution.

Tous les frais légaux et judiciaires générés par la récupération des marchandises sous réserve de propriété ou de leur prix seront supportés par le client.

CLAUSE RESOLUTOIRE Faute pour le client défaillant de s'acquitter de ses obligations de paiement ou de toutes autres obligations, les ventes se trouveront de plein droit résolues, quarante-huit heures après mise en demeure restée sans effet, effectuée par notre Société par lettre recommandée avec accusée de réception. En outre, et à titre de clause pénale, notre Société se réserve le droit d'exiger une indemnité égale à 15% des sommes nous restant dues sur les ventes résolues.

RENONCIATION Le fait de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE En cas de litige, seul le tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE sera compétent, même en cas de demande incidente ou en garantie ou de pluralité de défendeurs.

LOI APPLICABLE La loi applicable est la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandise est exclue.